BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1397

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20230219. *Date de parution :* 14 novembre 2023.
Annonce numéro : 1460. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

978 973 469 RCS Paris.
PAUSE PRALINE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Adresse : 1, Quai De la Garonne, 75019 Paris.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 37981,15 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : L'achat, la vente, le négoce de tous produits alimentaires en général et de confiserie, chocolaterie en particulier, ainsi que de tous boîtages, conditionnements, autres articles, produits et accessoires s'y rapportant, la vente de glaces et de produits glacés, de biscuiteries et de pâtisseries, de café, thé, cacao, de boissons non alcoolisées, l'ensemble de ces produits à consommer sur place ou à emporter..
Adresse : 2130, Avenue Du Languedoc, Cc le Polygone e. Leclerc Nord, 66000 Perpignan.
Précédent propriétaire : 801 398 512 RCS Perpignan. **ANGELA & NARCISO.**
Date de commencement d'activité : 31 octobre 2020.
Publication légale : L'Indépendant *du* 13 novembre 2023.
Oppositions : Office notarial SCP CANOVAS GADEL OLLET VIDAL 4 Espace Méditérranée 66000 PERPIGNAN.
Commentaires : Acte Authentique en date du 31/10/2023. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 2130 Avenue du Languedoc Centre Commercial le Polygone 66000 PERPIGNAN. Adresse du nouveau propriétaire : 1 Quai de la Garonne 75019 PARIS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..